

Conseil d'école du 18 novembre 2013

Présents :

Parents : Mme Siegler, Mme Plantard, Mme Casin, Mme Mérel, M. Gravot, M. Bécaert, M. Madec, Mme Zepeda, Mme Lehoux

Représentants de la Mairie : Mme Daoulas, M. Le Maire

Enseignants : Mme Bussy, Mme Colin, Mme Mercier, Mme Malville, M. Simon, Mme Bohanne, Mme Guénégo

Excusés : M. Bovyn, Inspecteur de l'Éducation Nationale

Secrétaire : Mme Malville

Ordre du jour :

- Règlement du conseil d'école : éventuelles propositions de modifications et vote
- Règlement de l'école : éventuelles propositions de modifications et vote
- Bilan de la rentrée
- Projet d'école et actions pédagogiques de l'année
- Questions diverses proposées par les parents (qui ne pourront pas être toutes traitées vu le nombre)

1. Vote du règlement du Conseil d'école

Rappels :

- Les parents élus ne parlent pas uniquement de leur enfant mais des enfants en général.
- Les questions proposées par les parents doivent être remises avant le conseil d'école et on évitera les digressions.
- Selon l'article 6 du règlement du conseil d'école, chaque propos doit être court.
- Le temps annuel imparti aux conseils d'école est de 6 heures (3 x 2h).
- Les compétences du conseil d'école portent sur l'organisation du temps scolaire, il n'a pas pour vocation de s'occuper de questions pédagogiques qui sont du ressort des enseignants, ni du temps périscolaire en particulier les temps de TAP (comité de suivi)
- Les représentants de parents s'interrogent sur le fait que le conseil d'école ne puisse traiter des questions périscolaires alors que cela fait parti de ses attributions.

Modifications apportées:

Article 9 : Ajout « sur le site de l'école »

Article 11 : Ajout « devront inclure les personnes invitées et les raisons de leur présence »

Après lecture du règlement, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. Vote du règlement d'école

Modifications apportées :

Les horaires d'ouverture de l'école : de 8h20 à 12h00 et de 13h35 à 15h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h20 à 11h30 le mercredi.

Les parapluies en bon état sont autorisés pour les déplacements seulement, ils sont interdits sur les temps de récréation.

Après lecture du règlement, celui-ci est approuvé adopté à l'unanimité.

3. Bilan de la rentrée

166 élèves cette année, 3 nouveaux élèves sont arrivés à la rentrée des vacances de la Toussaint

CP : 21 élèves (Mme Malville)

CP : 21 élèves (Mme Guénégo)

CE1: 23 élèves (M. Simon)

CE1/CE2 : 8+16 élèves (Mme Mercier)

CE2/CM1 : 14+10 élèves (Mme Colin)

CM1/CM2 : 17+8 élèves (Mme Bohanne et M. Primault jusqu'à Noël)

CM2 : 28 élèves (Mme Bussy)

- Présence d'une EVS (emploi de vie scolaire) pour aider 2 élèves en situation de handicap et pour aider à diverses tâches à l'école élémentaire comme la mise en place de la BCD. L'école attend une autre EVS pour un élève.
 - L'équipe enseignante remercie les agents municipaux pour leur travail et la réactivité dont ils ont fait preuve lors de cette rentrée.
 - La mise en place de la semaine des 4 jours et demi s'est dans l'ensemble bien passée. Quelques élèves arrivent régulièrement en retard et dans ce cas doivent entrer par le portail (côté parking) et non frapper à la porte (côté piétons) qui est fermée à partir de 8h30 et 13h45.
- Concernant le bénéfice apporté aux enfants, il est encore trop tôt pour se prononcer. L'allongement de la matinée profite aux élèves, par contre les enseignants de cycle 3 estiment que l'après-midi pourrait être plus longue (un quart d'heure).
- La liaison scolaire/périscolaire se déroule dans de bonnes conditions en général, après un début difficile, même si certains dysfonctionnements persistent. Une réunion de concertation aura lieu le 9 décembre avec M. Le Maire, des élus, les enseignants et les représentants de parents d'élèves pour faire un bilan sur le premier trimestre puis un comité de suivi sera mis en place. La directrice rappelle qu'à partir de 12h00, les enfants sont sous la responsabilité de la Mairie même si les enseignants sont présents dans l'école.
 - Les réunions de rentrée dans les différentes classes se sont bien déroulées dans l'ensemble même si l'équipe enseignante déplore le nombre croissant de parents qui considèrent l'école comme un "supermarché" où il leur reviendrait le droit de choisir la classe et/ou l'enseignant et/ou les camarades de leur enfant. Certains de ces mêmes parents n'hésitent pas à remettre en cause certaines décisions de l'équipe pédagogique et à harceler les enseignants pour voir leurs demandes aboutir (appels insistants, courriers quotidiens, propos diffamatoires...) La parole de l'enfant prend de plus en plus d'importance et que faire quand les parents refusent les rencontres proposées ?
 - Un exercice incendie a eu lieu en début d'année. Il n'y a pas eu de soucis au CLSH qui possède une alarme. Le système du sifflet pour faire évacuer la Commanderie n'étant pas efficace, une corne de brume a été installée et sera essayée prochainement. Celle-ci ayant été cassée, une nouvelle sera rangée dans un endroit hors de portée des élèves.
 - Le PPMS (plan de prévention et de mise en sécurité) n'a pas été remis à jour avec l'accord de M. Bovyn car la création d'un PPMS représente une charge de travail importante et l'école n'est dans ces locaux que pour une année.

4. Actions et sorties pédagogiques

- Anglais : Mme Mercier enseigne l'anglais dans sa classe et dans la classe de M. Simon, Mme Colin dans sa classe, celle de Mme Bohanne et celle de Mme Bussy.
- Projet musique concernant toutes les classes : avec l'école de musique de la Flume, en lien avec le festival « Les vents dominants » qui se déroulera du 23 au 25 mai 2014 à l'Hermitage. Les élèves fabriqueront des instruments avec des objets de récupération, (un musicien) l'intervenant musique Stéphane interviendra dans chaque classe une fois par semaine à partir de janvier et cela aboutira à des productions et des échanges entre élèves et musiciens lors du festival.
- Tout l'Office Court : très bonne participation malgré le mauvais temps. L'école a fini 6ème.
- Opéra : Mme Bohanne et Mme Bussy avaient demandé à participer à un projet proposé par l'opéra de Rennes mais leur candidature n'a pas été retenue. Ces projets sont-ils réservés aux écoles de Rennes ?
- Bibliothèque municipale : Chaque classe ira voir un spectacle en novembre ou décembre. Il n'y a pas pour l'instant de séances prévues par classe, cela se fera plus tard dans l'année.
- Piscine : L'école n'a pas de créneaux cette année à la piscine de Villejean car les écoles de Rennes sont passées à 4 jours et demi et la répartition des créneaux a changé (2 par semaine pour les écoles de Rennes). Pour l'instant, il n'y a pas de créneaux disponibles à Montfort.
- Ecole et cinéma : Toute l'école y participe cette année. Chaque classe visionnera 3 films dans l'année au cinéma de Montfort qui seront exploités en classe.
 - 1er film (5 décembre) : *La Belle et la Bête*
 - 2ème film : *Mon voisin Totoro* (cycle 2), *Un animal, des animaux* (cycle 3)
 - 3ème film : *Le chien jaune de Mongolie*
- Golf : Concerne tous les élèves de (cycle 3) de cours moyen (cette année, les CE2 de Claire n'y vont pas), 6 séances pour les classes de Mme Bohanne et Mme Bussy et une séance de découverte pour la classe de Mme Colin
- Musée des Beaux-Arts pour les élèves de cycle 2 : en décembre pour la classe de Mme Guénégo, en février

pour la classe de M. Simon et en fin d'année pour la classe de Mme Malville, qui passera la journée à Rennes.

- La liaison CM2/6ème : L'échange est reconduit. Les classes de CM1/CM2 et CM2 iront au collège participer à un défi lecture. Les CM1 de Mme Bohanne participeront à cette sortie, une classe sera mise à leur disposition le matin pendant que les CM2 seront dans les classes de 6ème.
- Etamine : Les classes de Mme Guénégo et Mme Mercier participent au projet en tant que classes lectrices.
- Sécurité routière : Les élèves de CM2 passeront leur permis vélo.
- Projet ferme pour les élèves de CP : Les enseignantes attendent des réponses de différentes fermes pédagogiques.

5. Comptabilité OCCE

La coopérative de l'école existe sous l'égide de l'OCCE, le mandataire de la coopérative est M. Simon. Celle-ci permet d'avoir un budget pour les sorties et les activités des classes. La Mairie verse une subvention annuelle de 3000 euros, l'APE une subvention annuelle de quelques euros par élève et des subventions complémentaires en fonction des projets. Les autres recettes proviennent de la vente des photographies et des petits pains. Cette dernière n'a pas lieu cette année compte tenu des nouveaux horaires de l'école. En ce début d'année, la coopérative scolaire a 3000 euros en caisse.

Après discussion de l'équipe enseignante, il n'est pas demandé une adhésion annuelle aux familles mais une participation à chaque sortie (généralement 1 ou 2 euros, voire un peu plus pour les sorties plus éloignées). Ainsi tous les élèves et toutes les familles sont membres de la coopérative scolaire et les parents se rendent compte de la destination de leur argent. Aucun élève n'est exclu d'une sortie, si les parents ont des difficultés à participer financièrement à celle-ci, des solutions existent.

6. Questions des parents

Vu le nombre important de questions, une réunion a été programmée le lundi 9 décembre à 18h30, avec les représentants de la Mairie pour les points concernant la mise en place des TAP.

- *Est-il possible de programmer les devoirs dans la semaine afin d'organiser le travail à la maison ?*

Les enseignants rappellent qu'ils n'ont pas à s'adapter à la demande des parents, l'organisation des leçons est propre aux objectifs d'apprentissages de chaque classe, elle relève de l'enseignant, et dépend de l'âge des élèves, de la classe elle-même. Si certains parents ont des difficultés à organiser les leçons de leur enfant, ils sont invités à rencontrer directement l'enseignant de celui-ci. Les parents élus demandent à ce propos qu'il y ait une étude surveillée à 16h30 tous les soirs et non pas, comme cela se fait actuellement, un soir par semaine sur le temps des TAP. Ils rappellent que cette demande est renouvelée chaque année et que la Mairie se doit de rendre ce service aux familles car beaucoup d'enfants ont besoin d'être aidés ou rentrent tard le soir chez eux. Il est également nécessaire que les personnes encadrant ce temps périscolaire soit formées. Des exemples de fonctionnement dans des communes proches de l'Hermitage sont cités et quelques questions sont soulevées : la différence entre étude surveillée et aide aux devoirs?, le public concerné par cette étude (proposition à tous les enfants ou seulement aux enfants qui en ont le plus besoin)?, l'encadrement de cette étude (recrutement par le biais de petites annonces ou enseignants de l'école)? M. Le Maire et les enseignants se rencontreront prochainement pour échanger à ce propos.

- *Prévention drogue : pourrait-on envisager un projet éducatif pour sensibiliser nos enfants pour le CM2 ?*
- *Prévention média/Internet : pourrait-on envisager un projet éducatif pour sensibiliser nos enfants à une réflexion sur les usages des tablettes, des ordinateurs et de la télévision ?*

Ces sujets sont abordés en classe dans le cadre du B2i mais sans forcément appartenir un projet éducatif. Cela peut se faire en réaction à un événement ou à un problème, en fonction de la vie de l'école, des classes mais l'école ne peut pas plaquer une intervention comme cela. L'école ne peut pas traiter de tout, même si c'est un sujet important. Concernant les médias et Internet, les dangers sont expliqués aux élèves lors des cours d'informatique mais il n'y a ni tablette, ni télévision à l'école, ces sujets appartiennent donc à la sphère privée et les enseignants n'ont pas à se substituer aux parents. Mme Daoulas ajoute que des interventions ont lieu à l'Hermitage sur ces sujets récemment, et que les parents et enfants présents étaient peu nombreux. Peut-être faudrait-il que l'annonce de ces interventions soit faite par le biais des cahiers de liaison et que des interventions et des expositions ludiques et pédagogiques sur l'hygiène de vie soient mise en place pendant les TAP.

- *La sécurité aux abords de la Commanderie*

1) Les parents demandent une meilleure signalisation de l'école, l'implantation d'un feu tricolore à télécommande de part et d'autre du passage piéton et d'un panneau « Attention école » ou « Traversée d'enfants » ou de ralentisseurs. La Mairie a fait le choix de ne pas mettre de ralentisseurs car ils sont glissants et bruyants et la Commanderie se situe déjà dans une zone limitée à 30 km/h.

2) Près des salles de sport, un parking privé (Bridel) débouche sur un parking public où circulent voitures et enfants. Les parents demandent la mise en place d'un panneau « Attention enfants » car les voitures roulent vite à cet endroit.

3) Les parents demandent également un passage piétons pour accéder à l'école depuis le parking de Bridel et le déplacement d'un container à bouteilles qui gêne la visibilité.

Mme Daoulas prend note de toutes ces demandes, elles seront rediscutées lors de la réunion prévue entre les parents et la Mairie.

Il est rappelé que les parents doivent respecter le code de la route, ne doivent pas déposer leur enfant en voiture côté piétons, faire des demi-tours dans le virage et être très vigilants sur le parking du Vivier. Comme l'a recommandé M. Le Maire le jour de la rentrée, il est préférable de se garer sur le parking de Bridel.

- *Cantine*

Concernant le temps du repas, plusieurs enfants se sont plaints de ne pas avoir le temps de terminer leur dessert. Mme Daoulas reconnaît que cela s'est produit en début d'année mais que cela est normalement réglé maintenant. Le premier groupe part de la Commanderie à 12h10 et reste à la cantine jusqu'à 12h50, le deuxième groupe arrive à la cantine à 12h35 et y reste jusqu'à 13h20 et le troisième groupe est à la cantine de 12h50 à 13h30. Les élèves de CP font partie du groupe du milieu pour avoir plus de temps sur place. Mme Daoulas invite un parent élu à venir assister à un service du midi pour se rendre compte de l'organisation (à voir M. Ecollan pour convenir de la date). Mme Bohanne rappelle que les enfants doivent être revenus à l'école pour 13h35 car à partir de cette heure, ils sont sous la responsabilité des enseignants.

Les parents demandent que les enfants les plus jeunes puissent profiter du bus qui emmène les élèves de l'école privée à la cantine. La cantine étant plus éloignée de la Commanderie que de l'école privée, les élèves de cycle 3 de l'école privée pourraient eux aussi se rendre à la cantine à pied, ce qui libérerait de la place dans le bus pour les plus petits. Mme Daoulas explique que ce n'est pas possible du fait de la gestion du personnel. En contrepartie du financement du bus par la Mairie, l'école privée met son personnel à disposition de la cantine, ce qui ne serait plus possible en cas de partage du bus. Cette question sera de nouveau abordée lors de la réunion prévue.

Concernant les ponchos promis par M. Chouan, ils sont en cours d'achat, l'achat de bottes par contre n'est pas prévu.

Les enfants qui mangent à la cantine sont pointés par les enseignants le matin, à partir de maintenant, ces feuilles resteront à la Commanderie, ce qui permettra un pointage avant le départ pour la cantine.

Les parents recevront la facture de septembre en novembre et les suivantes seront espacées.

- *TAP*

Les TAP débutent à 15h30, heure à laquelle les élèves sortent de leur classe, les activités commencent donc régulièrement avec du retard car il faut attendre les élèves qui sont dans les locaux du ALSH, plus éloignés. Une récréation de 15h30 à 15h45 ne serait-elle pas envisageable pour palier à ces problèmes de perte de temps ?

Les parents demandent qui appeler en cas d'urgence pendant les TAP, s'il y a un référent capable de dire quel enfant est à quel endroit et si le personnel encadrant les TAP est formé aux gestes des premiers secours ? Mme Daoulas explique qu'il faut appeler la Mairie qui transmet le message au référent mais qu'il ne faut pas que les parents viennent chercher leur enfant sur le lieu d'activité avant 16h30. Le personnel est en grande majorité, sauf peut-être les nouvelles recrues, formé aux gestes des premiers secours.

Le conseil d'école a débuté à 18h07 et s'est terminé à 20h25.

LISTE DES QUESTIONS DES PARENTS POUR LE CE ELEMENTAIRE

DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2013

I Concernant le temps scolaire :

Les activités scolaires

- Qu'en est-il des créneaux bibliothèques en groupe classe sur le temps scolaire ?
- Qu'en est-il des créneaux piscine pour les classes de Cycle 2 ? Une piscine, autre que celle de Villejean, pourra-t-elle accueillir les élèves ?
- Est-il possible de programmer les devoirs dans la semaine afin d'organiser le travail à la maison. De part la réforme des rythmes scolaires certains enfants ont des activités culturelles ou sportives le soir après la classe.
- prévention drogue : pourrait-on envisager un projet éducatif pour sensibiliser nos enfants pour le CM2 ?
- prévention média/internet : pourrait-on envisager un projet éducatif pour sensibiliser nos enfants à une réflexion sur les usages des tablettes, des ordinateurs et de la télévision ?

La sécurité des élèves à la Commanderie :

- L'exercice d'évacuation des élèves est une obligation a-t-il déjà eu lieu ? Si non quand est-il prévu ? Si oui, quels sont les aspects à améliorer ? Y a-t-il un plan d'évacuation des lieux ?
- L'accès à la Commanderie nécessiterait l'implantation d'un feu tricolore à télécommande (actionné par l'agent chargé de faire traverser les enfants) de part et d'autre du passage piéton ainsi que la matérialisation d'une zone de ralentissement par un panneau "Attention école" ou "traversée d'enfants ». Pour rappel, en agglomération ces panneaux sont implantés à 50 mètres maximum de la zone concernée.
- L'accès au parking du Vivier a été fermé en parti. Cependant, certains parents continuent de s'y garer. Est-il envisageable d'y mettre un panneau d'interdiction et d'y mentionner « sauf personnel » ?
- L'accès à l'école est dangereux pour les enfants. Il n'y a aucun passage sécurisé pour les piétons ! Peut-on envisager un ralentisseur ainsi qu'un passage piéton entre le parking de la laiterie et l'accès au Vivier ?

II Concernant le temps périscolaire :

Cantine

- Concernant le temps du repas en lui-même, plusieurs enfants se sont plaints de ne pas avoir le temps de terminer leur dessert. Qu'en est-il à présent ? Combien de temps ont les enfants pour se restaurer ?
- Quel pointage des enfants qui déjeunent à la cantine ? le matin et avant le départ à la cantine ? Proposition d'organisation : photocopie du listing qui reste à la commanderie pour le pointage avant le départ de l'école et en arrivant à la cantine.
- Facture cantine, quand les parents la recevront-elle ? Ne devait-elle pas être mensualisée ?
- Les parents élus souhaiteraient se rendre compte de l'organisation du temps du midi. Est-il possible d'assister à un service du midi ainsi qu'aux activités qui précèdent ou qui suivent ?

Activités

- Quelles sont les activités proposées le midi et aux TAP ? Est-il possible d'en avoir une liste affichée devant les écoles ? Même question pour le planning des différents groupes et l'occupation des salles ?
- Les enfants savent-ils ce qu'ils vont faire comme activité ? Pourraient-ils choisir leur activité du midi ou du soir ?
- Y a-t-il un planning pour chaque jour avec la liste des enfants qui participent aux TAP ?
- Les activités du midi : en raison du raccourcissement du temps du midi, du déménagement de l'école à la

Commanderie et des déplacements des enfants vers la cantine, le temps imparti aux activités du midi n'est-il pas trop court ?

- Les parents élus souhaiteraient se rendre compte de l'organisation des TAP et assister à différentes activités.

Le personnel

- Les parents souhaiteraient avoir un référent périscolaire qu'ils pourront prévenir en cas de maladie, d'empêchement, d'imprévu etc... Ceci nécessite un n° de téléphone où joindre cette personne.
- Le personnel encadrant a-t-il un téléphone en cas de problème ? Une trousse de secours ?
- Est-il possible d'afficher un trombinoscope (photo et nom) au portail de l'école du personnel encadrant ainsi qu'un organigramme du personnel municipal ?
- Est-il possible d'afficher le planning des jours et horaires de travail du personnel encadrant les déplacements ou la surveillance dans la cour de la Commanderie et à la cantine ?

Etudes

- Les parents réitèrent leur demande de ne pas avoir d'études surveillées durant le temps des TAP. L'étude surveillée doit être proposée après les TAP afin que tous les élèves restant après 16h30 puissent faire leurs devoirs.
- La réforme des rythmes scolaires avait également pour objectif de réduire les inégalités sociales face aux devoirs. La mairie envisage-t-elle la mise en place d'une aide aux devoirs et si non, pourquoi ?

Autres

- Qu'en est-il des Francas ? Les TAP ne devaient-ils pas se construire avec leur aide ?
- Qu'en est-il de la formation aux premiers secours et du protocole d'alerte du personnel ? Est-il formé et informé ?
- Qu'en est-il des « poncho » et les bottes par les temps de pluie ? Nos enfants sont-ils autorisés à venir à l'école avec des parapluies afin d'être protégés lors des déplacements ?
- Quel accompagnement pour les enfants blessés ne pouvant se déplacer de la Commanderie à la cantine ? Un transport sera-t-il assuré à l'aide d'un véhicule ?
- Si le décret du 24 janvier 2013 était abrogé, la commune ferait-elle le choix de revenir à la semaine de 4 jours ?
- Qu'en est-il du coût de cette réforme pour l'année scolaire 2013-2014 ?